

# CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

## On vote !

**Du jeudi 4 novembre au  
jeudi 25 novembre 2021.**

**Retour des votes  
et des PV et listes d'émargement  
avant le mardi 30 novembre 2021.**

**Attention ! Chaque syndiqué·e émet plusieurs votes.** Nous demandons aux secrétaires de S1 de veiller particulièrement à l'organisation du vote.

### Les différents votes :

- **Vote n°1 : Orientation fédérale nationale**
- **Votes n°2 : Rapport d'activité nationale et les 2 fenêtres**
- **Le ou les votes de son département le cas échéant**

Vous trouverez **sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU »**, les informations sur ce vote avec en particulier **le supplément de la publication Pour n°235 d'octobre 2021.**

### Qui vote ?

**Ont le droit de vote**, les collègues syndiqué·es **à jour de leur cotisation 2020-2021 ou 2021-2022** (cotisation enregistrée au S3 au plus tard le 25 novembre 2021).

NB : *Le vote d'un collègue non autorisé à voter entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1 !*

### Dates du vote :

**Le vote aura lieu dans les S1 entre le jeudi 4 novembre et le jeudi 25 novembre 2021.**

- Les syndiqué·es votent **dans leur S1**. Le matériel sera envoyé au responsable du S1 qui le reproduira et transmettra aux syndiqué·es de l'établissement.
- **Les syndiqué·es retraité·es et isolé·es** recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux **syndiqués des S1 à faible effectif** qui voteront **individuellement par correspondance**.
- **Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».**

## Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Une **circulaire** est adressée aux correspondants de S1 avec toutes les **informations utiles et le matériel de vote** (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (*en date du 22/10/2021*) une liste des syndiqué·es ayant payé leur cotisation 2020-2021 ou 2021-2022. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (*espace adhérent*). **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant.**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les **collègues non à jour**, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont **réglé leur cotisation avant la fin du scrutin**. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : [tresor@versailles.snes.edu](mailto:tresor@versailles.snes.edu).
- **Matériel de vote** : le **bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraités, isolés, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le **PV récapitulatif des votes** devra être retourné impérativement accompagné de la **liste d'émargement** signée par chaque votant, impérativement **PAR MAIL ET** par courrier (enveloppe T fournie) avant le **mardi 30 novembre**.
- **Le dépouillement** doit être fait par le **Bureau du S1** : ce **dépouillement est public**. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé **par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET** par un scrutateur au moins. Il y a donc **DEUX** personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

### ATTENTION !!!

### **TRANSMISSION DES RÉSULTATS :**

**impérativement par mail  
ET par courrier postal :**

⇒ [votefsu2021@versailles.snes.edu](mailto:votefsu2021@versailles.snes.edu)

⇒ **SNES-FSU Versailles**  
**3, rue Guy Gouyon du Verger**  
**94112 ARCUEIL cedex**

**avant le mardi 30 novembre.**

### **Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :**

#### **ATTENTION !!!**

**Le procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants** doivent être envoyés à la section académique avant le **mardi 30 novembre 2021**.

⇒ Les résultats doivent être envoyés **impérativement par mail (pdf)** à l'adresse [votefsu2021@versailles.snes.edu](mailto:votefsu2021@versailles.snes.edu) **ET par courrier postal** à la section académique.

⇒ *Attention : le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Merci de prévoir plusieurs jours de délai postal et de **doubler impérativement par mail en envoyant toutes les pièces scannées** (*voir ci-dessus*).

⇒ Les **résultats originaux** peuvent également être déposés directement dans la **boîte aux lettres de la section académique (au plus tard lundi 29 novembre à 17h)**.